



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 2 avril 2024 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme une façade principale d'un bâtiment principal de 7,32 mètres au lieu d'un minimum de 7,90 mètres tel que mentionné à l'article 47 du Règlement de zonage 09-207.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. François Myrand, arpenteur-géomètre, en date du 8 novembre 2023, sous le numéro 2569.

Terrain ciblé : Lot numéro : 1 496 969
8, chemin des Cascades

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 14^e jour du mois de mars 2024.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier